Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_17-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
9 octobre 2026

Date de convocation :
2 octobre 2026

Objet :
Modification de la délibération DCM 25.03.11 du 19 juin 2025 relative à l'approbation d'une convention de mise à disposition de personnels Ville au Centre Communal d'Action Sociale

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – Mme Anne VENEL – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à Mme Émilie DAUTRICHE ;
- M. Pascal GANTOIS a donné procuration à Mme Anne VENEL.

Membre(s) absent(s) :

Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

****

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_17-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.17

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 512-6 à L. 512-17 relatifs à la mise à disposition ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération DCM 25.03.11 en date du 19/06/2025 portant approbation d'une convention de mise à disposition de personnels Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Vu la convention initiale de mise à disposition jointe en annexe de la délibération DCM 25.03.11 en date du 19/06/2025 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 19 juin 2025, notre collectivité a approuvé la mise à disposition d'agent fonctionnaires titulaires auprès du CCAS, pour exercer les fonctions de :

- Travailleurs sociaux au Centre Communal d'Action Sociale
- D'assistante administrative au Centre Communal d'Action Sociale
- Responsable de la Résidence Autonomie
- D'assistante administrative à la Résidence Autonomie
- D'adjoint technique polyvalent à la Résidence Autonomie

Afin de répondre aux besoins d'organisation de la structure d'accueil et de tenir compte de l'évolution des missions confiées aux agents, il apparaît nécessaire de modifier la définition de ses fonctions et du lieu d'exercice.

À compter du 9 octobre 2026, les agents fonctionnaires titulaires exercerons désormais les fonctions de :

- Responsable du pôle social et de l'autonomie
- Responsable du Centre Communal d'Action Sociale
- Conseillère administrative et sociale au Centre Communal d'Action Sociale
- Gestionnaire administrative chargée de l'autonomie et des assemblées
- Responsable technique de la Résidence Autonomie
- Assistante administrative à la Résidence Autonomie

Cette modification du contenu des missions n'affecte ni le grade, ni la quotité de temps de travail, ni le régime de remboursement de la rémunération par la structure d'accueil, tels que fixés dans la convention d'origine. Le projet d'avenant formalisant ce changement de fonctions et de lieu d'exercice est annexé à la présente délibération.

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_17-DE

DCM 26.05.17

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention de mise à disposition d'agents fonctionnaires titulaires, portant modification de leur fonction au sein du C.C.A.S et du lieu d'exercice.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : dit que les autres clauses de la convention initiale de mise à disposition restent inchangées.

Article 4 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de I 'Etat et publication et/ou notification.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
16 oct. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.